Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20240613-2024010501rempl-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 30 mai 2024

<u>Objet</u> : Remplacement d'un membre du Conseil d'Exploitation de la Régie Autonome des Parcs de Stationnement Bastiais

Date de la convocation : 24 mai 2024

Date d'affichage de la convocation : 24 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente du mois de mai à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum: 22

Nombre de membres présents : 25

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

<u>Etaient absents</u>: Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda; Madame BELGODERE Danièle; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin; Madame SALGE Hélène; Monsieur TATTI François; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;

Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ;

Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MILANI Jean-Louis ;

Monsieur DALCOLETTO François à Madame ORSINI-SAULI Laura;

Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul;

Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph;

Madame PELLEGRI Leslie à Madame POLISINI Ivana;

Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur LINALE Serge ;

Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;

Monsieur PAOLI Jean-François à Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :

Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20240613-2024010501rempl-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article R2221-64;

Vu le Décret n°2001-184 du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public ;

Vu la délibération de notre collectivité n°02.2007.481 en date du 5 février 2007 approuvant les statuts de la Régie autonome des Parcs de stationnement bastiais ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2015/SEPT/01/02 en date du 22 septembre 2015 portant modification des statuts de la Régie Autonome des Parcs de Stationnement Bastiais ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2020/JUIL/01/10 en date du 15 juillet 2020 portant désignation des représentants au conseil d'exploitation de la régie autonome des parcs de stationnement bastiais ;

Vu la délibération de notre collectivité n° 2023/NOV/01/01 en date du 16 novembre 2023 portant désignation d'un remplaçant en qualité de membre du Conseil d'Exploitation de la Régie Autonome des Parcs de Stationnement Bastiais ;

Vu la délibération de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse (CCI) n°14/26-03-2024 en date du 26 mars 2024 ;

Vu le courrier de Mme Carine Murati en date du 15 février 2024 informant de sa démission en sa qualité de membre du conseil d'exploitation de la Régie Autonome des Parcs de Stationnement Bastiais :

Vu le courrier de Monsieur le Maire de la ville de Bastia en date du 19 février 2024 invitant la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse (CCI) à désigner un membre élu titulaire et son suppléant éventuel, aux fins de participer aux travaux du Conseil d'Exploitation de la Régie Autonome des Parcs de Stationnement Bastiais ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 28 mai 2024 ;

Considérant que la Régie Autonome des Parcs de Stationnement Bastiais est administrée, sous l'autorité du Maire et du Conseil Municipal, par un Conseil d'Exploitation (pour avis consultatif) composé de huit membres :

- Cinq membres parmi les Conseillers Municipaux de la Ville de Bastia ;
- Un représentant des usagers ;
- Un représentant élu de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Corse (CCI) ;
- Une personnalité qualifiée

Considérant la démission de madame Carine Murati;

Considérant la proposition de nommer Monsieur Jean-André MAURIZI (en qualité de titulaire et Monsieur Pierre ORSINI (en qualité de suppléant).

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, A l'unanimité

Article 1:

 Approuve les propositions de nomination effectuées par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse aux fins de siéger au Conseil d'Exploitation de la Régie Autonome des Parcs de Stationnement Bastiais.

Article 2:

- Rappelle la liste des membres siégeant au Conseil d'Exploitation de la Régie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20240613-2024010501rempl-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024

Autonome des Parcs de Stationnement Bastiais :

les conseillers municipaux suivants :

Titulaires:

François FABIANI (Président) Jéromine VIVARELLI-MARI Pierre PIERI Marie-Pierre PASQUALINI-D'ULIVO

François TATTI

Suppléants :

Françoise FILIPPI François DALCOLETTO Jean-Joseph MASSONI Françoise VESPERINI

• les personnalités extérieures suivantes :

Titulaires:

Jean-Louis PECHEYRAND Jean-Pierre CRISTOFARI Jean-André MAURIZI

Suppléants :

Romain MEDORI Pierre ORSINI

Article 3:

 Précise que la délibération du conseil municipal n°2023/NOV/01/01 en date du 16 novembre 2023 est modifiée en ce sens, les autres dispositions demeurent inchangées.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 10/06/2024

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.